

« ÄRE PROJET (M)AM NATURPARK! »

Concours d'idées 2017/2018 « Votre projet pour le Parc naturel »

Objet

L'objectif du présent concours d'idées est de trouver les meilleurs projets pour promouvoir la participation active de la population, des associations et organisations ou des entreprises sur les territoires des trois Parcs naturels, à savoir celui de la Haute-Sûre, de l'Our et du Mëllerdall. Les projets doivent être en relation directe avec les objectifs des Parcs naturels tels que décrits dans la loi modifiée du 10 août 1993 relative aux parcs naturels. Ces objectifs font partie des critères de sélection et englobent :

- la conservation et la restauration du caractère et de la diversité du milieu naturel, de la faune et de la flore ;
- la sauvegarde de la pureté de l'air et des eaux ainsi que de la qualité des sols ;
- la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- la promotion et l'orientation d'un développement économique et socio-culturel intégrant les aspirations légitimes de la population en ce qui concerne leurs possibilités d'emploi, leur qualité de vie et d'habitat ;
- la promotion et l'orientation d'activités de tourisme et de loisirs s'inscrivant dans le cadre des aspects cités.

Les projets doivent avoir un caractère original et s'inscrire dans la perspective d'un développement durable de la région.

Date de lancement du concours : 1^{er} décembre 2017
Date de clôture des candidatures : 15 mai 2018
Pré-sélection : 15 juillet 2018

Règlement de participation

1. L'organisateur

Les organisateurs du présent concours sont le Parc Naturel de la Haute-Sûre, le Parc Naturel de l'Our et le Parc Naturel du Mëllerdall en étroite coopération avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'aménagement du territoire.

Parc Naturel de la Haute-Sûre

15, rue de Lultzhausen
L-9650 Esch-sur-Sûre
Tel.: +352 89 93 31-1
Fax.: +352 89 95 20
info@naturpark-sure.lu
www.naturpark-sure.lu

Parc Naturel de l'Our

12, Parc
L-9836 Hosingen
Tel.: +352 90 81 88-1
Fax.: +352 90 81 89
info@naturpark-our.lu
www.naturpark-our.lu

Parc Naturel du « Mëllerdall »

8, rue de l'Auberge
L-6315 Beaufort
Tel.: +352 26 87 82 91
info@naturpark-mellerdall.lu
www.naturpark-mellerdall.lu



2. Les participants

Sont admis à participer au concours uniquement des personnes privées résidant dans les communes des trois Parcs naturels, ainsi que des associations, organisations ou entreprises siégeant dans une des communes des trois parcs naturels mentionnés au point 1.

En vue d'une participation au concours « Votre projet pour le Parc naturel », le participant doit accepter les conditions de participation.

Les collaborateurs et membres des comités du Parc naturel de la Haute-Sûre, du Parc naturel de l'Our et du Parc naturel du Mëlldall sont exclus de la participation au concours.

3. Participation et droits

La participation au concours s'effectue par l'envoi du formulaire de participation dûment complété ainsi que son annexe à l'adresse ci-dessous :

- **Parc Naturel de la Haute-Sûre, 15 rue de Lultzhausen, L-9650 Esch-sur-Sûre**

ou par courriel à l'adresse mail suivante :

- **info@naturpark-sure.lu**

La réalisation des idées proposées doit se faire sur un ou plusieurs des territoires des trois Parcs naturels (Communes de : Beaufort, Bech, Berdorf, Boulaide, Clervaux, Consdorf, Echternach, Esch-sur-Sûre, Fischbach, Heffingen, Kiischpelt, Lac de la Haute-Sûre, Larochette, Nommern, Parc Hosingen, Putscheid, Rosport-Mompach,, Tandel, Troisvierges, Vianden, Waldbillig, Wiltz, Wincrange et Winseler).

Les dossiers doivent respecter le règlement de participation. Tout dossier dûment soumis sera enregistré et jugé par le jury. Les participants sont seuls responsables des dossiers soumis et des droits d'auteurs de ceux-ci.

Toutes les cases obligatoires du formulaire de participation doivent être remplies.

Les données personnelles indiquées par le participant seront utilisées pour contacter ce dernier.

L'organisateur se réserve le droit à éliminer les projets soumis qui ne correspondent pas aux objectifs et valeurs des trois parcs naturels ou qui contiennent des aspects criminels, religieux, politiques, racistes, violents, sexuels, etc.

Par l'envoi, le participant approuve l'utilisation de son projet ou d'éléments de son projet à des fins publicitaires (telles que : exposition, internet, médias etc.).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour la perte ou les dommages éventuels des projets soumis.

Par la participation au concours « Votre projet pour le Parc naturel » le participant se déclare d'accord avec la réglementation et les conditions du concours.

Le recours judiciaire est exclu.

4. Dates et frais

Les dossiers d'idées peuvent être soumis à partir du 1^{er} décembre 2017, la date de clôture est le 15 mai 2018 au plus tard.

Tout dossier proposé respectant cette date sera pris en considération pour le concours, tout document déposé au-delà de la date clôture sera refusé.

La participation au concours est gratuite.



**Âre Projet
(m)am Naturpark!**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Département de l'aménagement
du territoire

5. Le jury

Le jury sera composé d'un membre du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'aménagement du territoire, d'un membre de la Commission consultative de chacun des 3 Parcs naturels respectifs, d'un membre du Comité de chacun des 3 Parcs naturels respectifs, ainsi que d'un membre du personnel de chacun des trois Parcs naturels.

Le jury peut s'adjoindre des experts.

Le jury se réunira une première fois pour présélectionner des projets.

Lors de la deuxième session, les porteurs de projets présélectionnés seront invités à présenter leur projet de façon plus détaillée.

Les porteurs de projet sélectionnés ou non-sélectionnés seront avisés par courrier.

La décision du jury est définitive et ne peut pas être contestée. Des renseignements et justifications sur le processus de décision ne peuvent être donnés à aucun moment.

6. Les projets gagnants

Il est proposé aux porteurs de projets gagnants de conclure une convention de coopération avec un ou plusieurs Parcs naturels en vue d'une valorisation des idées de projets par les Parcs naturels. En fonction des possibilités d'une telle coopération (originalité, durée, complexité, fidélisation, etc.), les porteurs de projets gagnants peuvent recevoir une récompense financière entre 1.500 € et 6.000 €.



**Äre Projekt
(m)am Naturpark!**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Département de l'aménagement
du territoire

« ÄRE PROJET (M)AM NATURPARK! »

Concours d'idées 2017/2018 « Votre projet pour le Parc naturel » Formulaire de participation

1. Indications concernant les participants

Vous êtes : *	<input type="radio"/> Personne privée	<input type="radio"/> Organisation /association	<input type="radio"/> Entreprise
Nom : *			

Personne de contact :	
Nom, prénom : *	
Adresse : *	
Tél. / GSM :	
E-Mail :	
Date de naissance : *	

Les cases marquées avec un * sont à remplir obligatoirement.

2. Dénomination du projet



Äre Projekt
(m)am Naturpark!

3. Indications concernant la finalité du concours

3.1. Indiquez clairement l'objectif avec lequel le projet est en relation :

(cochez la ou les cases respectives)

- la conservation et la restauration du caractère et de la diversité du milieu naturel, de la faune et de la flore indigènes
- la sauvegarde de la pureté de l'air et des eaux ainsi que de la qualité des sols
- la conservation et la restauration du patrimoine culturel
- la promotion et l'orientation d'un développement économique et socio-culturel intégrant les aspirations légitimes de la population en ce qui concerne leurs possibilités d'emploi, leur qualité de vie et d'habitat
- la promotion et l'orientation d'activités de tourisme et de loisirs s'inscrivant dans le cadre des objectifs des aspects cités

3.2. Le projet peut être mis en œuvre sur le territoire du :

(cochez la case respective, possibilité de cocher plusieurs cases)

- Parc naturel de la Haute-Sûre
- Parc naturel de l'Our
- Parc naturel du « Mëllerdall »

3.3. Il s'agit d'un :

(cochez la case respective)

- nouveau projet
- projet déjà existant
- autre :

3.4. Durée de mise en œuvre du projet :

(cochez la case respective)

- moins de 6 mois
- entre 6 mois et 1 an
- plus d'un an
- autre :

3.5. Le projet s'adresse aux :

(cochez la case respective, possibilité de cocher plusieurs cases)

- enfants
- étudiants
- habitants en général
- touristes
- entreprises
- autre :

3.6. Indiquez la plus-value pour le(s) Parc(s) naturel(s), ses habitants et son territoire (description)

3.7. Infrastructure/Équipement spécifique nécessaire pour la réalisation du projet ?

(cochez la case respective)

- oui: explication
- non



Äre Projekt
(m)am Naturpark!



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Département de l'aménagement
du territoire

4. Modalités et conditions de coopération

4.1. Indiquez comment une coopération avec le/les Parcs naturels pourrait être réalisée (description)

4.2. Indiquez les moyens de promotion du projet

5. Description du projet

1 à maximum 4 pages décrivant le projet sont à joindre en annexe. Le cas échéant, des photos, des esquisses, des vidéos ou tout autre document décrivant le projet peuvent être joints.

Date

Signature

Le formulaire de participation dûment complété ainsi que ses annexes éventuelles sont à envoyer avant le 15 mai 2018 au Parc Naturel de la Haute-Sûre à l'adresse postale :

- Parc Naturel de la Haute-Sûre, 15 rue de Lultzhausen, L-9650 Esch-sur-Sûre

ou par courriel à l'adresse mail suivante :

- info@naturpark-sure.lu



**Äre Projet
(m)am Naturpark!**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Département de l'aménagement
du territoire